



Communiqué de Presse

Le 10 mai 2012

**Pôle Recherche
et Développement
Service Communication**

Contacts presse :
Responsable de communication,
Claire LEJEUNE
04 66 68 30 91
claire.lejeune@chu-nimes.fr

Chargée de communication,
04 66 68 30 82

Journées Anti-malveillance

Lundi 14 et Mardi 15 Mai de 9h00 à 17h00
dans le hall d'accueil du CHU

Point Presse : le 14 mai à 13h45
salle 916 hall 1 niv -3

En présence de **Fabienne GUERRIERI**, commissaire divisionnaire chargée de mission à la Direction Générale de l'Offre de Soins – Observatoire national des violences en milieu de santé

Pour ces 3^{èmes} journées anti-malveillance au CHU de Nîmes, un point d'information sera mis à disposition dans le hall d'accueil de Carémeau de 9h à 17h.

A 10h et 15h, rencontre, échanges et discussions avec les agents et l'encadrement du Service de Sécurité des Biens et des Personnes, en présence de Thierry GAUSSEN, chef du Service de Sécurité des Biens et des Personnes.

Une conférence-débat aura lieu le lundi 14 mai à 14h30 dans la salle du Plan Blanc (salle 916, hall 1, niveau -3 : places limitées) qui portera sur les thèmes suivants : Observatoire de la violence au CHU de Nîmes, Hôpital et violence, La sécurité anti-malveillance à l'hôpital, la prise en charge de la violence par l'institution hospitalière, le Bilan 2011 de l'observatoire national des violences en milieu de santé.

Une politique de sécurité reconnue

Depuis le projet de la « Journée Anti-malveillance » mis en place par le Service de Sécurité des Biens et des Personnes en 2010, l'hôpital a été contacté, à plusieurs reprises, par d'autres institutions telles que l'APHM hôpital de la Conception séduit par la politique de prévention et de lutte contre la malveillance mise en place au CHU de Nîmes, le CHU de BESANCON pour la création d'un service de sûreté, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la jeunesse, rattachée au ministère de la Justice ainsi que le CH d'AVIGNON. Un échange a également eu lieu avec l'ingénieur sécurité des hôpitaux universitaire de GENEVE.

Fabienne GUERRIERI, commissaire divisionnaire chargée de mission de la Direction Générale de l'Offre de Soins – Observatoire national des violences en milieu de santé a estimé cette démarche à la fois



instructive et constructive pour d'autres établissements. La plaquette de la «prévention Anti-malveillance » du CHU de Nîmes est d'ailleurs en ligne sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Des techniques d'intervention adaptée à l'hôpital

Parce que l'hôpital est un lieu particulier, le Service de Sécurité des Biens et des Personnes composé de 33 agents dont un responsable de service et quatre chefs d'équipe, se forme toute l'année aux techniques d'intervention spécifiques au milieu hospitalier dans le respect des personnes fragiles accueillies, sans s'éloigner de la démarche de soins. Une priorité tenant compte de la réalité du terrain, des contraintes juridiques et déontologiques !

Les agents du Service Sécurité des Biens et des Personnes suivent chaque année une formation intitulée « Gestes et Techniques Professionnels d'Interventions en Milieu Hospitalier » depuis 2008.

Lorsque les agents interviennent, ils privilégient la communication et évitent, si possible, la coercition et les contacts physiques.

Ces méthodes et de ces techniques d'interventions sont efficaces car elles sont ajustées au besoin de l'hôpital, ce qui leur a permis de gagner la confiance de l'ensemble personnel soignant.

Ils assurent la sécurité au sein du CHU de Nîmes toute l'année 24/24h et 7/7j. Munis de leurs 62 caméras de vidéoprotection, moyens phoniques et véhicules de patrouilles, le Service est présent pour favoriser un climat de sécurité au sein du CHU auprès de ses 5 000 collaborateurs. Le dispositif en place (plan de sécurité générale) met l'accent sur l'intervention humaine, la technologie ne vient qu'en appoint.

Le Service Sécurité des Biens et des Personnes a pour mission principales d'assurer la protection, la sécurité des personnes : patients, usagers et personnels vis-à-vis de visiteurs indéliques ou perturbateurs et la surveillance des biens : meubles et immeubles afin de diminuer les vols sur les parkings, dans les vestiaires, dans les chambres de patients, etc. Il assure l'alerte, renseigne et rend compte et fait le lien avec les autorités de police. Le service a également en charge l'accueil et le contrôle des accès ; Il participe en collaboration avec l'équipe de sécurité incendie, à la prévention et la lutte contre l'incendie dans un objectif constant d'améliorer le climat de sécurité et de concilier sécurité, contraintes de fonctionnement et qualité d'accueil.